



Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

---

Numéro : DP 062498 25 00222 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 33 Chemin TASSETTE 62300 LENS

Madame LEMAIRE Aude

Déposé en mairie le : 21/10/2025

33 Chemin TASSETTE

Reçu au service le : 05/11/2025

62300 LENS

Nature des travaux: 01012 Isolation thermique par l'extérieur

---

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

La mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) créerait une sur épaisseur par rapport aux façades alignées sur rue, gommerait les modénatures et nuirait à la lecture et à la qualité de ce bâti ancien en briques, qui participe au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants.

Par conséquent ce projet devrait être refusé.

Il conviendrait d'opter pour une isolation intérieure qui permettra de conserver l'aspect extérieur de la construction. Afin de pérenniser la construction, s'assurer que le matériau d'isolation respecte l'hygrométrie des maçonneries composant le mur (pas de polystyrène pour des murs en pierre, meulière ou en brique).

Fait à Arras



**Architecte des Bâtiments de France**  
**Madame Andreea TUDOR**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

**ANNEXE :**

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.